

COURCELLES LE COMTE



Bulletin d'information



VOTRE AGENDA D'OCTOBRE 2016 :

Tous les **mercredis**

Tous les **jeudis**

Dimanche 2 Octobre 2016

Vendredi 7 Octobre

Bibliothèque

Club Détente

Commémoration de la Bataille de Courcelles

Elections de parents d'élèves

DATES A RETENIR :

Samedi 5 Novembre

Vendredi 11 Novembre

Dimanche 13 Novembre

Vendredi 18 Novembre

Dimanche 20 Novembre

Dimanches 23 Avril et 7 Mai 2017

Dimanches 11 Juin et 18 Juin 2017

Distribution de raticide

98^e anniversaire de l'Armistice

Bourse aux livres


Soirée beaujolais

Repas des Aînés

Election présidentielle

Elections législatives

MAIRIE

 09.62.56.66.92 / Fax : 03.21.73.98.52

 mairie.courcelleslecomte@wanadoo.fr

En cas d'urgence,
contactez Monsieur le Maire au **06.78.55.34.67**

le Secrétariat de Mairie est ouvert

le mardi de 15h00 à 16h30

le jeudi de 15h00 à 16h30

le vendredi de 17h00 à 19h00

Tout chien errant avec ou sans collier sera envoyé à la fourrière.



Le bulletin en ligne www.courcelles-le-comte.fr

* **Commémoration de la bataille de Courcelles** Il y a 102 ans, près de 2 000 soldats, français et allemands, furent tués lors de la Bataille de Courcelles. Le dimanche 2 octobre, tous les Courcellois sont invités à rendre hommage à ceux qui sont morts pour la France, afin de défendre notre territoire. A 10 heures 30, la messe du souvenir sera célébrée à la mémoire des victimes civiles et militaires de toutes les guerres, messe suivie de la cérémonie dans la nécropole. Vers 13h, un vin d'honneur sera servi au Mille-Club. Tous les enfants sont invités à assister à cette cérémonie commémorative avec un bouquet de fleurs pour fleurir le cimetière militaire.

10h30 : célébration du souvenir

12h15 : cérémonie au cimetière militaire

13h00 : vin d'honneur au Mille-Club.

* **Travaux prévus dans la commune au dernier trimestre 2016 :**

- Restauration du monument aux morts
- Travaux à l'église (œil de bœuf, piliers intérieurs et toiture)
- Route du cimetière

* **Restauration du monument aux morts :**

Les travaux de rénovation du monument aux morts ont commencé. Merci aux parents de bien vouloir surveiller leurs enfants et de leur expliquer que cet endroit est un lieu d'hommage et de recueillement et non une aire de jeux.



* **Route du cimetière :** Les travaux devraient débuter dans la semaine 41, soit à partir du 10 octobre. La circulation sera interrompue pendant 15 jours environ.

A L'ECOLE

* Les élections des représentants des parents d'élèves :

Quand ? Pour l'année scolaire 2016-2017, les élections se déroulent le **vendredi 7 octobre 2016**.

Comment ? Les parents expriment leur suffrage au bureau de vote de l'établissement scolaire fréquenté par leur enfant ou votent par correspondance.

Qui est électeur ? Chacun des deux parents est électeur quelle que soit sa situation matrimoniale, sa nationalité, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Quel mode de scrutin ? L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les suppléants sont élus à la suite des titulaires, dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste.

Le conseil d'école : - vote le règlement intérieur de l'école - adopte le projet d'école - donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité, etc. - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles - peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

* Les menus de la cantine : Pour s'inscrire à la cantine, prévenir Annick LARDIER le plus vite possible, au plus tard la veille à 9 heures (tél : 06.75.98.10.00). **ATTENTION :** Il n'y a pas d'inscription le mercredi ni le week-end. Il faut donc inscrire vos enfants le mardi avant 9 Heures pour le jeudi et le vendredi avant 9 Heures pour le lundi !...

Lys Restauration rue du Riez d'Elbecq ZI Roubaix Est 59390 LYS-LEZ-LANNOY
(03.20.66.12.12) www.api-restauration.com.

Lundi 3	Salade farandole Steak haché de veau à l'échalote Petits pois / PdT noisettes Maasdam à la coupe	Mardi 4	Duo de tomates et concombres Fricassée de dinde à l'italienne Pennes régates / emmental râpé Velouté aux fruits
Jeudi 6	Cassoulet (Saucisses, saucissons, haricots blancs à la tomate, PdT vapeur) Fromage picon / Fruit de saison	Vendredi 7	Flammenkuche Dos de lieu à la grenobloise Purée de potiron Flan à la vanille
Lundi 10	Soupe de tomates Chipolatas Duo de chou-fleur et PdT à la vache qui rit Mousse au chocolat	Mardi 11	Macédoine de légumes Bœuf à la napolitaine Macaronis / emmental râpé Fruit de saison
Jeudi 13	Céleri mayonnaise Filet de poisson gratiné Riz pilaf sauce tomate Gouda à la coupe	Vendredi 14	Mini délices Cake carottes mimolette Stick de poulet Crumble de légumes aux noix Duo de crème et langue de chat
Lundi 17	Velouté de potiron Paupiette de veau aux herbes Torsades / emmental râpé Fruit de saison	Mardi 18	Salade Poitou-Charentes Petit salé aux lentilles Pommes de terre ciboulette Crêpe au chocolat
Vacances de Toussaint du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre (matin)			

VIE PAROISSIALE

**Bienvenue
à la Paroisse
Espérance et Joie
des Plaines de Bucquoy**



GUIDE de la PAROISSE



**Maison Paroissiale
9 rue d'en Haut 62116 BUCQUOY
Tel : 03 21 59 33 05**

**Site : <http://esperanceetjoie.fr/>
Prêtre : Abbé Ernest Ouedraogo**

**Permanences
LUN 10 - 12 H
MAR et MER 15 - 17 H**

***Rendez-vous possible
avec le prêtre à la demande***

AVIS

* **Ouverture de la mairie** : La Mairie de Courcelles-le-Comte est désormais ouverte :

- ☞ le mardi de 15h à 16h30
- ☞ le jeudi de 15h à 16h30
- ☞ le vendredi de 17h à 19h

* **Les nouveaux habitants** arrivant à Courcelles sont priés de se faire connaître rapidement à la mairie aux heures d'ouverture. Si vous quittez la commune, signalez-le également, vous faciliterez ainsi le travail administratif. Pour les relevés d'eau, se mettre en rapport avec Véolia ☎0810 108 801 – 24h/24 – 7j/7

* **Recensement militaire** : Les jeunes né(e)s en Octobre-Novembre-Décembre 2000 (garçons et filles) doivent venir se faire recenser en mairie, munis du livret de famille.

* **Inscriptions sur les listes électorales** : Si vous souhaitez voter à la mairie de Courcelles-le-Comte, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales !... Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront atteint l'âge de 18 ans avant le 28 février 2017 doivent se présenter à la mairie munis de leur livret de famille ou de leur carte d'identité avant le 31 décembre 2016.

* **Obtention d'une carte d'identité** : Formulaire à retirer en mairie + 2 photos (format 45*45mm), **une copie d'acte de naissance (elle n'est plus nécessaire pour un renouvellement), un justificatif de domicile**, le livret de famille pour les enfants, l'ancienne carte pour un renouvellement. L'empreinte digitale est obligatoire pour les enfants à partir de 13 ans. **Attention**, le renouvellement de la carte d'identité est soumis à un droit de timbre de 25 euros lorsque la carte précédente n'est pas présentée en mairie. Ne tardez pas pour faire votre demande. Les délais sont en moyenne d'un mois et demi pour obtenir une carte d'identité.

* **Location du Mille-Club** : Le Mille-Club de Courcelles-le-Comte peut être loué par les habitants de la commune, dans le respect du voisinage et de la législation sur le bruit, moyennant les tarifs suivants :

120 € du 1er avril au 30 septembre
150 € du 1er octobre au 31 mars.

Une assurance couvrant les risques liés à la location est requise. Une caution de 350 € doit être versée à la réservation.

* **Vagabondage des chiens** : Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. L'article R622-2 du Code pénal punit cette infraction d'une amende prévue pour les contraventions de 2e classe (150€). Il est également interdit de laisser les chiens fouiller dans les ordures ménagères. Les chiens peuvent circuler sur la voie publique à condition d'être tenus en laisse. Tout chien errant avec ou sans collier sera mis en fourrière. Les fonctions naturelles sont tolérées uniquement dans les caniveaux en dehors des passages pour piétons.

* **Elagage des arbres**

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies, en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules et que les branches ne viennent pas toucher les câbles E. D. F. et Télécom.

* **Stationnement des véhicules** : Rappelons que les routes sont destinées à la circulation et non au stationnement. Pensez aux engins agricoles, aux autobus et aux camions qui ne peuvent plus passer si vous vous garez sur la chaussée.

* **La grippe**

A partir de 65 ans et pour certaines affections de longue durée, le vaccin de la grippe est gratuit. Votre caisse primaire d'Assurance Maladie vous a fait parvenir un formulaire de prise en charge. Présentez ce dernier à votre médecin qui vous prescrira le vaccin, s'il le juge nécessaire. Vous pourrez l'obtenir gratuitement chez votre pharmacien.

* **Repas des Aînés** : Le repas pour les aînés, organisé par l'association « *Fêtes et Loisirs* », avec la participation des Courcellois aura lieu le **dimanche 20 Novembre** à partir de 12h30.

MONOXYDE DE CARBONE :

Le mois d'octobre est le mois où l'on rallume les chauffages. Attention aux intoxications : le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).
- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours : 112 : Numéro unique d'urgence européen / 18 : Sapeurs-Pompiers
- 15 : Samu

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS :

* **Déchetterie de Bucquoy** : Période estivale comprise entre le 31 mars et le 25 octobre :

Samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 00

Dimanche de 9 h 00 à 12 h 30

Lundi de 9 h 00 à 12 H 30 et de 13 h 30 à 19 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 H 30 et de 13 h 30 à 19 h 00 (horaires affichés en mairie).

* **Ramassage des ordures ménagères** :

➤ Tous les '**Lundis**' : Poubelles grises

➤ Un **Vendredi sur deux** : Poubelles jaunes

- *Les poubelles jaunes* ne doivent contenir que des **déchets recyclables** (papiers, cartons, bouteilles d'eau, flacons, bidons, briques, boîtes alu...)

⇒ **ATTENTION !** Le ramassage des poubelles **jaunes** a lieu toutes les **deux semaines** :

Le ramassage aura lieu les vendredi 7 et vendredi 21 octobre 2016,

Une collecte gratuite des **encombrants** est prévue sur RDV (s'inscrire au préalable au 08.00.62.10.62 au plus tard le vendredi précédant le **mercredi 19 octobre** (soit pour le vendredi **14 octobre**).

Syndicat Mixte Artois Valorisation 11 rue Volta ZI Est 62217 Tilloy-les-Mofflaines
03.21.16.00.02 Fax 03.21.16.01.00

* **Complémentaire santé** : Des réunions d'information seront organisées par l'association « Assurance et Solidarité » le **lundi 3 octobre**

A 14 heures à Bucquoy (mairie 19 rue Dierville)

A 16 heures à Bapaume (salle Gambetta rue Gambetta)

A 18 heures à Hermies (foyer des aînés rue de la Gare)

* **PHARMACIES DE GARDE**

Vous connaîtrez le lieu, les modalités d'accès et les horaires des pharmacies de garde en contactant le 0825.74.20.30 ou le site internet : www.servigardes.fr

NOUS REPONDONS A VOS QUESTIONS

« A quoi sert la carte d'invalidité ? »

La carte d'invalidité a pour but d'attester que vous êtes en situation de handicap. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits spécifiques, notamment dans les transports.

La carte d'invalidité donne droit :

- à une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente, ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public (pour vous et la personne qui vous accompagne),
- à une priorité dans les files d'attente des lieux publics.

Les lieux accueillant du public doivent rappeler les droits de priorité par voie d'affichage.

La carte d'invalidité ne donne pas droit aux places réservées de stationnement pour lesquelles il faut être titulaire de la carte européenne de stationnement.

Attention :

si vous ne remplissez pas les conditions d'attribution de la carte d'invalidité, et que la station debout vous est pénible, vous pouvez demander à bénéficier de la carte de priorité pour personne handicapée.

Vous pouvez bénéficier de la carte d'invalidité :

- si votre taux d'incapacité est d'au moins 80 %,
- ou si vous bénéficiez d'une pension d'invalidité classée en 3e catégorie.

La demande de carte doit être faite au moyen d'un formulaire Cerfa n°13788*01.

SECTEUR LOISIRS

Bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte à la mairie :
les **mercredis 5, 12, 19 et 26 octobre de 16h30 à 19h.**

* **Semaine bleue** : Les 4 et 6 octobre à 14h30, à l'espace « *Isabelle de Hainaut* » de Bapaume, sera joué le spectacle « *Et le charme opéra* » suivi d'un goûter. Texte de Jean-Claude Duquesnoit avec Jean-Claude Duquesnoit et Dianne Van den Eijnden. Cette après-midi récréative est organisée par la Communauté de Communes du Sud-Artois dans le cadre de la semaine bleue.

* **Discomob' Events** : Une association d'animation, sonorisation et éclairage de tous vos événements est implantée sur Courcelles.

Renseignements chez Serge Boudringhin 06.04.41.41.05 discomobevents@gmail.com
<http://discomobevents.wix.com/site>